

### Comité Local de Développement et de Prospection

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 20 mai 1996, a fixé les axes de la politique économique de la Ville. L'un de ces axes était de travailler en réseau avec les partenaires intervenant dans le champ économique. Ainsi a été créé le Comité Local de Développement et de Prospection (CLDP), chargé de la mise en synergie des compétences susceptibles de conforter Besançon et son agglomération.

Ce comité regroupe les partenaires suivants :

- la Région de Franche-Comté
- le Département du Doubs
- la Ville de Besançon
- le District du Grand Besançon
- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs
- la Chambre de Métiers du Doubs.

Une dizaine d'entreprises locales importantes ont été associées à cette démarche pour assurer le fonctionnement du CLDP. La Société IEN, par le canal de son département IEN(P) a assuré, dans le cadre d'une convention avec la Ville de Besançon, les missions suivantes :

- le secrétariat général du comité,
- des prestations spécifiques en tant que de besoin pour la prospection, l'accueil d'entreprises, l'implantation d'entreprises, la mise en oeuvre d'une politique de communication.

Les sociétés EDF/GDF et Rhône-Poulenc-Textile avaient proposé de mettre à disposition un cadre chargé d'animer la cellule de prospection.

Après deux années de fonctionnement, les constats suivants ont été faits :

- la mise en synergie de l'action des différents partenaires intervenant dans le secteur socio-économique permet un traitement plus efficace des dossiers,
- le volet prospection du CLDP n'a pas été mis en oeuvre, faute de moyens (Rhône-Poulenc-Textile et EDF/GDF n'ont pas mis de personnel à disposition),
- le coût de la prestation est élevé par rapport au travail effectif.

Parallèlement, des évolutions importantes ont été mises en place ou sont en cours de mise en place dans différentes structures :

- renforcement du service municipal Economie-Emploi-Tourisme
- renforcement des moyens au District

- démarrage effectif du Parc Scientifique et Industriel, avec une structure de direction et de prospection (assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie) opérationnelle depuis peu

- mise en place prochaine d'une agence régionale de développement avec le soutien financier de l'Etat et des collectivités territoriales.

Afin de tenir compte de ces évolutions importantes, la Ville a pris l'initiative de réunir les membres du CLDP pour discuter du devenir de cette structure.

Il a été convenu qu'il fallait maintenir le CLDP sous une forme à redéfinir et en tenant compte :

- de la nécessité d'avoir un lieu de concertation et d'échange d'informations,
- de la nécessité d'avoir une logique commerciale forte vis-à-vis des divers clients potentiels,
- des nouveaux auteurs du développement et de la prospection (PSI, agence régionale de développement),
- de la demande de la Ville de ne plus supporter seule les coûts de fonctionnement du Comité.

De nouvelles réunions de concertation entre les élus vont être organisées au début du 2<sup>ème</sup> trimestre pour déboucher sur une nouvelle définition du CLDP et une nouvelle répartition de la prise en charge du coût de fonctionnement.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal, après avis de la Commission Economie :

- d'approuver les axes de fonctionnement proposés ci-dessus,
- de missionner jusqu'à fin avril 2000 la Société IEN(P) pour assurer la transition jusqu'à la définition de nouvelles modalités de fonctionnement du CLDP,
- d'autoriser M. le Maire à signer un avenant prolongeant la convention jusqu'au 30 avril 2000.

**«M. BOICHON** : Sur le plan financier, il avait été convenu que la Ville participerait seule au financement de cette structure qui consiste en la rémunération directe de l'assistant mais également toute la partie prestation comme par exemple la location des locaux, les frais d'équipement des bureaux. Sur trois années de fonctionnement, cela a coûté à la Ville 1,2 MF, c'est-à-dire 400 000 F par an. Parallèlement, il faut aussi signaler que si ce volet prospection n'a pas été assuré par IEN(P) autour de l'économie bisontine, des structures ont été mises en place. Je prendrai pour exemple le PSI pour lequel nous avons recruté un directeur et mis en place une structure de prospection. Il va y avoir également la création de l'agence régionale de développement qui elle aussi, va se charger de la prospection. La Chambre de Commerce du Doubs a également recruté un prospecteur et une assistante. Globalement, sur cet aspect prospection, l'ensemble des collectivités et chambres consulaires se sont équipées, donc il n'est pas nécessaire de redemander la même mission au CLDP. Nous avons pris l'initiative au mois de janvier, je

crois que c'était le 19 janvier, de réunir l'ensemble de nos partenaires pour remettre à plat et redéfinir en quelque sorte les missions du CLDP. Après une concertation intéressante, il s'est avéré que le bilan que nous faisons en interne correspondait à ce que pensait globalement l'ensemble des autres partenaires. Nous avons donc convenu de nous revoir avant la fin du mois d'avril pour pouvoir définir et vous présenter une nouvelle orientation concernant le CLDP. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé de prolonger la convention avec IEN(P) jusqu'à fin avril.

**Mme GUINCHARD-KUNSTLER :** Ce dispositif a été imaginé il y a quatre ans pour essayer de pallier l'absence sur l'agglomération de Besançon, sur le bassin d'emploi, d'un lieu unique où les entreprises pourraient être accueillies sans être obligées de faire le tour de l'ensemble des structures aptes à leur donner des conseils, à les aider à s'organiser. Le bilan que nous a présenté Gérard BOICHON montre effectivement des faiblesses et des intérêts.

J'espère profondément que le projet sur lequel le District est actuellement en train de travailler, de création d'une agence d'urbanisme et j'espère, de développement, sera la véritable structure qui répondra aux attentes des entreprises dont les responsables doivent aller à la Chambre de Commerce, au Conseil Régional, au Conseil Général, à la Ville, au District. Ne nous faisons aucune illusion, on n'arrivera réellement à accueillir et aider les entreprises que le jour où nous aurons sur l'agglomération une telle structure. Regardons ce qui se passe en Haute-Saône avec la SEM 70, regardons à Dijon, c'est un des éléments essentiels de l'aide au développement économique. C'est la raison pour laquelle la proposition qui nous est faite de continuer en attendant que quelque chose de solide se mette en place me semble juste. Mais je crois qu'il est très important qu'on aille vite pour la mise en place d'une agence de développement et d'urbanisme sur l'agglomération.

**M. DUVERGET :** Effectivement, lorsque vous avez présenté ce dossier il y a bientôt quatre ans, il devait être en quelque sorte une réflexion à une réalisation d'un guichet unique pour Besançon et son environnement immédiat, en vue de l'accueil des entreprises. On se trouve aujourd'hui devant une situation, un choix : faut-il que ce soit un salon de plus où l'on cause, c'est-à-dire une structure aimable, où l'on se rencontre, c'est sympathique, ou faut-il que ce soit un guichet unique qui s'impose à un ensemble d'autres organismes qui sont d'autres collectivités, qui sont ce qu'on appelle en terme très très vague des structures ? Il me semble en tout cas que la Ville doit demeurer le moteur de cette opération pour l'ensemble de l'agglomération. Des données nouvelles sont apparues depuis quelque temps. Il y a bien sûr le parc scientifique et industriel qui est doté lui-même d'organismes de prospection, de commercialisation. Il y aura bientôt -ce matin il y avait une commission régionale d'aménagement du territoire- dans le projet Saône-Rhin également des comités locaux de concertation et dans les sept espaces de projets de la convention Saône-Rhin un espace de projet pour l'agglomération bisontine, c'est-à-dire en fait pour l'équivalent du périmètre du schéma directeur qui englobe donc les 70 communes du schéma directeur. Il y a effectivement en perspective du contrat de plan cette fois-ci, Madame GUINCHARD-KUNSTLER, l'agence d'urbanisme. Je pense que cette agence d'urbanisme doit avoir un rôle très large mais dans ce domaine-là, la Ville maîtresse doit me semble-t-il garder la main. Ensuite se posera la question : ce qui sera initié au sein de ce que j'appelle ce guichet unique, peut-on le rendre opposable aux tiers ? C'est le problème qui effectivement va se poser parce qu'il y a l'ADED et il y a cette agence régionale qui est en gestation. Peut-on aujourd'hui, à travers des luttes d'image, des luttes d'influence, créer l'organisme unique sous contrôle de la Ville de Besançon, j'insiste là-dessus parce que ça me paraît important, dont les décisions, les orientations seront

reconnues par tous ceux qui viendront sonner à la porte de l'agglomération pour s'y installer ou s'y développer. Je crois que l'enjeu est là mais il faut et je réagis là en tant que conseiller municipal et non pas en tant que conseiller régional, que la Ville garde la main pour cette opération, quitte bien sûr ensuite à regarder sur le plan des financements. Il ne s'agit pas de créer une superstructure, nous fédérons les différents organismes, c'est notre tâche.

**M. LE MAIRE** : Vous avez dit Ville et non pas District, Ville de Besançon, j'ai bien compris ?

**M. DUVERGET** : Il me semble qu'il faut décliner l'idée que pour tout investisseur, c'est Besançon. Quand je dis Besançon, je défends l'agglomération, vous le savez...

**M. LE MAIRE** : Il me semblait que vous l'aviez évité.

**M. DUVERGET** : ... sur ce plan-là et sur le plan de l'image à donner à d'éventuels investisseurs, on va les tirer depuis l'ensemble de la France et il est nécessaire de décliner véritablement l'impact géographique. Or, l'impact géographique, c'est bien Besançon qui doit être l'image génératrice de l'ensemble. Ensuite, la répartition et le travail de répartition des implantations doit se faire dans un cadre d'agglomération, naturellement.

**Mme GUINCHARD-KUNSTLER** : C'est une question qui a priori peut paraître intéressante de savoir si c'est la Ville, l'agglomération ou une autre structure qui doit porter ce lieu unique, en tout cas un dispositif qui permette d'accueillir et d'aider les entreprises à se développer. Moi j'ai envie de dire : soyons réalistes ! La Ville -Gérard BOICHON le sait encore mieux que moi- s'est dotée, en particulier grâce au parc scientifique, d'un dispositif qui lui permet d'avoir une vraie image d'elle-même au niveau économique et de porter quelque chose de haut et fort. Regardons la réalité : l'emploi, l'économie, ça se passe au niveau de l'agglomération. Je visite un certain nombre d'entreprises ; qu'elles soient à Châtillon-le-Duc, à Thise, dans la zone Est de Besançon, elles sont dans l'agglomération de Besançon, dans Besançon et ce qu'elles veulent, sur le même bassin d'emplois, c'est quelque chose d'efficace qui les aide dans leurs projets, quand elles rencontrent des difficultés momentanées..., ce qu'elles veulent c'est un interlocuteur unique quel qu'il soit et je crois que c'est vraiment ce qu'on doit être capable d'entendre. Alors, c'est vrai que l'histoire a fait que l'Agence de Développement du Département s'est mise en place, que la Chambre de Commerce a aussi développé son système et il faut qu'on soit assez intelligent pour essayer de fédérer tout le monde. Pour ma part, je pense que l'agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération doit être faite au niveau du bassin de vie, du bassin d'emploi, c'est ce que demandent nos entreprises.

**M. BOICHON** : Au niveau de la Ville et je crois qu'on l'a démontré dans le groupe de pilotage PSI parce qu'à l'évidence, avec nos partenaires des autres collectivités, c'est vraiment la ville qui porte le projet dans cette nouvelle structure, il n'y a pas de problème, nous savons faire. Quant au développement à la dimension de l'agglomération, je dirai bien sûr que les entreprises peuvent s'établir sur Besançon et dans sa périphérie mais je dirai «à conditions égales». On peut parler d'agence d'urbanisme, de développement, moi je commencerai à en parler lorsqu'on aura réglé le problème de la taxe professionnelle notamment.

**M. LE MAIRE** : C'est-à-dire la communauté d'agglomération dont nous aurons l'occasion de reparler. Je vous indique tout de suite que nous aurons le 10 avril prochain un conseil municipal spécifique sur le thème de l'intercommunalité et des possibilités offertes tant aux communautés d'agglomération qu'aux communautés de communes».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie-Emploi-Tourisme et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 3 mars 2000.*